

PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16/05/2023

L'an deux mil vingt-trois, le seize mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Mards-de-Blacarville, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier SWERTVAEGER, Maire.

Présents : Laurent LEBÉ, Jean-Pierre PROUIN, Brigitte MAILLARD, Sophie JUIN, Alain VAN EECKE, Amélie JEAMMET, Vanessa ROUSSEL, François-Xavier CALLEWAERT, Sylvie RIQUIER.

Absents excusés : Blandine GUERLET, Marie-Claire SAILLARD, Joël SAMSON, Philippe BARILLÉ.

Secrétaire de séance : Sylvie RIQUIER.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30.

Il procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Aucune observation n'a été faite sur le procès-verbal de la dernière séance transmis par voie électronique à tous les membres du Conseil Municipal.

Le procès-verbal de la séance du 28/03/2023 est adopté à l'unanimité.

VOTE DES SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS ET VOYAGES SCOLAIRES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2023. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'attribuer aux associations les subventions suivantes (article 65748)

ASSOCIATIONS	Montant Attribué
Club « Les Muguetts »	1 200
Comité des Fêtes	2 200
Charité	300
Coopérative scolaire	(850 € compris dans la CLECT)
Association du personnel	500
Association des secrétaires de mairie	90
Association sportive collège Louise Michel	250
Association foot ASMFC	350
Office municipale des sports Pont-Audemer	700
Resto du Cœur	300
Téléthon	300
Aux Félines Rislois	600
Les Amis du Patrimoine Blacarvillais	400
APE Les P'Tits Blacarvillais	250
Le Souvenir Français	100

Le Conseil Municipal décide également d'attribuer 2 000 € (article 65741) pour des sorties ou voyages organisés par différents établissements scolaires auxquels participent des enfants Blacarvillais.

Les subventions seront réparties comme ci-dessous :

- une subvention de 50 € par an et par enfant participant à un voyage ou une sortie scolaire sur une durée n'excédant pas 2 jours.
- une subvention de 100 € par an et par enfant participant à un voyage scolaire de plus de 2 jours.

La subvention sera accordée sous présentation de justificatifs concernant le voyage.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

Evolution de la compétence scolaire - Présentation du rapport du cabinet PIM (Public Impact Management)

M. Prouin présente au Conseil Municipal le rapport réalisé par le cabinet PIM présenté lors de la conférence des Maires du 03 mai 2023. Ce diagnostic a pour but de faire le point sur le fonctionnement de la compétence scolaire.

Sente rue de Germare

Mme Jeammet propose de baptiser la sente piétonne, rue de Germare. Elle propose « la sente des tritons crêtés ».

Proposition d'un baptême en parapente

Suite au prêt de la salle communale, M. Anselmo propose un baptême en parapente pour un jeune de la commune. Les conditions pour la sélection restent à définir.

Station météo

M. Anselmo souhaite installer une station météo, rue de Bouquelon. Un lien pourra permettre de partager les données.

Fin de séance 20h50

Le Président


Didier SWERTVAEGER

Le secrétaire de séance

Sylvie RIQUIER

